

CONTRAT DE LOCATION DE TROTINETTES ELECTRIQUES

**Parties au contrat (ci-après, les « Parties »)**

**ENTRE**

Le loueur (ci-après, le « **Loueur** »)

**Trotty Aventure**

représenté par Rudy Pourplanche  
Chemin des Huttes n°10  
6870 HATRIVAL  
BELGIQUE

**ET**

Le locataire (ci-après, le « **Locataire** »)

- PERSONNE PHYSIQUE ;  
 PERSONNE MORALE : N° D'ENTREPRISE : \_\_\_\_\_

REPRÉSENTÉE PAR :

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE/SIÈGE : \_\_\_\_\_

PAYS : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

**Il est convenu de ce qui suit**

Ce \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_[indiquer la date de location] (ci-après, la « **date de la location** »), le Locataire déclare louer au Loueur \_\_\_\_\_ [indiquer le nombre louées] trottinettes (ci-après, le « **bien loué** ») pour un montant total de \_\_\_\_\_ EUR TTC. Ceci étant l'objet du présent contrat de location (ci-après, le « **Contrat** »).

La location prend effet à la remise du bien loué prévue à la date de la location (ci-après, la « **remise du matériel** ») à \_\_\_H\_\_\_ et se termine par son retour ce même jour à \_\_\_H\_\_\_.

Le Locataire s'engage à restituer le bien loué au Loueur dans l'état où il se trouvait à la remise du matériel au moment du contrôle du bon fonctionnement effectué par les Parties ensemble. A cet effet, une vérification de l'état du bien loué est réalisée par les Parties ensemble. L'usure normale du bien loué ne peut constituer un manquement à cette obligation.

\*Remarques particulières sur l'état des trottinettes louées :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Le Locataire confirme avoir reçu et compris les recommandations et réserves d'utilisation du bien loué, qu'il accepte. Ainsi, il s'engage à utiliser le matériel en bon père de famille.

Le Locataire s'engage à respecter le code de la route et les consignes données par l'accompagnateur/le guide pendant la balade. A défaut d'une conduite responsable et du respect de ce qui précède, il appartiendra à ce dernier de mettre un terme anticipé à la balade sans contrepartie financière, ce que le Locataire comprend et accepte.

**Absence d'assurance :**

Le Locataire est informé et accepte que ce Contrat de location **NE COMPREND PAS** d'assurance en cas d'accident.

A cet effet, le Locataire est conscient que sa responsabilité est engagée en cas de vol ou de dégâts occasionnés au bien loué. En cas d'accident, le Locataire reconnu responsable de dommages matériels et/ou corporels envers autrui (utilisateurs du bien loué ou non) devra indemniser la (les) victime(s). Une assurance familiale personnelle est ainsi recommandée au Locataire et aux autres utilisateurs du bien loué.

Dans le cas où le bien loué ne pourrait être restitué dans l'état où il se trouvait à la remise du matériel, que cela revête le caractère intentionnel ou non, le Locataire s'engage à dédommager financièrement le Loueur, à hauteur du montant équivalent aux prix des pièces détachées indiquées sur la liste de prix consultable sur demande.

Le Loueur ne peut être tenu responsable en cas de problème technique, météorologique ou autre survenant au cours de la balade.

Le Locataire autorise le Loueur à réaliser une copie de son document d'identité. A cet égard, le Loueur met tout en œuvre afin de protéger les données personnelles du Locataire (au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement RGPD n° 2016/679)). Le Loueur utilise ces informations exclusivement dans le but de remplir ses obligations contractuelles et légales, ainsi que pour effectuer des traitements constituant un intérêt légitime. La durée de conservation de ces données est limitée à la durée exigée par la loi ou aussi longtemps que cela est nécessaire.

Les communications de données personnelles par Internet sont toujours fournies aux risques et périls du Locataire. Le Loueur protège les données communiquées par l'intermédiaire de son site Web par des mécanismes de cryptage adéquats. Néanmoins, il ne peut garantir le niveau de sécurité des terminaux électroniques utilisés.

Les Parties ne peuvent que conjointement renoncer expressément au Contrat.

Les Parties reconnaissent que le droit belge est d'application au Contrat.

**Après lecture intégrale du Contrat, le Locataire en accepte ses dispositions.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_, en 2 exemplaires.

Signature des Parties précédée de la mention « Lu et approuvé »

**Le Locataire,**

x

**Le Loueur,**

x

**Signature pour confirmer la restitution du bien loué :**

**Le Locataire,**

x

**Le Loueur,**

x